

# SAS ZSL.JM ECOLES DE CONDUITE AMERICO ET MICHELLE

4 route d'Ocquerre  
77440 Lizy-sur-Ourcq  
Tel : 01 60 41 35 90  
Siret : 83753464300070  
Agrt : E 21007700070

21 avenue Victor Hugo  
77120 Coulommiers  
Tel : 01 64 82 09 34  
Siret : 83753464300015  
Agrt : E 1807700140

6 rue Paul Doumer  
51120 Sézanne  
Tel : 03 26 80 84 62  
Siret : 83753464300049  
Agrt : E 1805100080



## PROCEDE DE POSITIONNEMENT ET D'EVALUATION

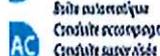
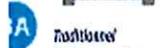
### FORMATIONS



### ERMIS MOTO



### FORMATIONS



### GROUPE LOURD



### Procédé de positionnement

A. Dans le cas d'un projet de transition professionnelle, le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis, et vos expériences qui permettent d'évaluer votre niveau afin de vous proposer un parcours de formation « sur mesure ».

### Déroulement

1. Un questionnaire d'entrée qui porte sur :

#### Renseignements d'ordre général

NOM / PRENOM	
COORDONNEES	
EXPERIENCE(S) PROFESSIONNELLE(S)	
PRESCRIPTEUR	
FINANCEUR	

#### Projet de l'apprenant

MOTIVATION POUR LA FORMATION	
OBJECTIF PROFESSIONNEL	

#### Attente vis-à-vis de la formation et motivation

ATTENTE	
MOTIVATION(S)	

#### Disponibilité pour la formation

TEMPS CONSACRE A L'APPRENTISSAGE	
PERIODE/HORAIRE/DISPONIBILITEES POUR LA FORMATION	
EXPERIENCE EN CONDUITE	

2. Une évaluation en situation de conduite (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.



Formation professionnelle des conducteurs routiers

Membre d'une association agréée par l'administration fiscale AGPLA

NDA: 11770661177 // TVA FR: 408 375 346 643 // IBAN: FR76 3008 7338 0300 0209 0510 257

# SAS ZSLJM ECOLES DE CONDUITE AMERICO ET MICHELLE

4 route d'Ocquerre  
77440 Lizy-sur-Ourcq  
Tel : 01 60 41 35 90  
Siret : 83753464300070  
Agrt : E 21007700070

21 avenue Victor Hugo  
77120 Coulommiers  
Tel : 01 64 82 09 34  
Siret : 83753464300015  
Agrt : E 1807700140

6 rue Paul Doumer  
51120 Sézanne  
Tel : 03 26 80 84 62  
Siret : 83753464300049  
Agrt : E 1805100080



## FORMATIONS



## ERMIS MOTO



## FORMATIONS



## GROUPE LOURD



Formation professionnelle des conducteurs routiers

Membre d'une association agréée par l'administration fiscale AGPLA

NDA: 11770661177 // TVA FR: 408 375 346 643 // IBAN: FR76 3008 7338 0300 0209 0510 257

### A. Dans le cas où vous choisissez de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la catégorie B.

Cette possibilité implique cependant deux conditions d'éligibilité :

- Que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
- Que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

### Déroulement

1. Une attestation sur l'honneur (annexe 1) pour s'inscrire à une formation « Permis de conduire » : Cette attestation est fournie sur le compte CPF et doit être transmise à l'organisme de formation qui s'engage à la conserver 5 ans.
2. Une évaluation en situation de conduite (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

### Information du public :

Le procédé de positionnement est porté à la connaissance du public sur le site :  
<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/seine-et-marne/coulommiers/auto-ecole-americo-et-michelle>

# SAS ZSLJM ECOLES DE CONDUITE AMERICO ET MICHELLE

4 route d'Ocquerre  
77440 Lizy-sur-Ourcq  
Tel : 01 60 41 35 90  
Siret : 83753464300070  
Agrt : E 21007700070

21 avenue Victor Hugo  
77120 Coulommiers  
Tel : 01 64 82 09 34  
Siret : 83753464300015  
Agrt : E 1807700140

6 rue Paul Doumer  
51120 Sézanne  
Tel : 03 26 80 84 62  
Siret : 83753464300049  
Agrt : E 1805100080

**Qualiopi**  
processus certifié



Procédé d'évaluations – Formation B

## AVANT LA FORMATION

Avant la signature du contrat de formation, vous devez effectuer une évaluation de départ. Cette évaluation est obligatoire par l'arrêté du 5 mars 1991. Elle permet d'estimer le nombre d'heures dont vous aurez besoin pour obtenir votre permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage. Il s'agit d'un test d'évaluation de capacités et d'aptitudes et non d'un acte de formation. Vous devez vous placer en tant que conducteur du véhicule d'où la situation est filmée ou photographiée. Les questions posées ne sont pas des questions à traiter comme des questions de l'épreuve du code de la route, c'est-à-dire « je dois faire ceci ou cela » mais comment vous percevez la situation. Elle est réalisée sur tablette, avec la présence d'un enseignant.

## Les catégories de compétences évaluées sur environ 50' sont :

- Les facteurs de volonté et de motivation (aptitude volitive)
- Les aspects émotionnels et affectifs (aptitude conative)
- Les capacités de transfert - Les connaissances techniques et de sécurité
- Les capacités cognitives d'attention dirigée et de mémorisation
- Les capacités cognitives de compréhension et de traitement des informations des situations de circulation.

## Le moyen utilisé

- Ordinateur
- Support « EVAL + Permis B » Mounki

En fonction du résultat, un nombre de points est défini, ce qui permet d'estimer un nombre prévisionnel d'heures de formation. Vous pouvez accepter ou refuser l'estimation du nombre d'heures de formation et indiquer votre choix à la baisse ou à la hausse sur la fiche de notation. L'évaluation est signée par vous ou votre représentant légal et par l'enseignant. Chaque partie conserve un exemplaire. Un devis détaillé vous est proposé et si vous l'acceptez, le contrat peut être signé. À savoir que le volume de formation défini suite à cette évaluation est susceptible d'être modifié en fonction de votre progression.



Formation professionnelle des conducteurs routiers

Membre d'une association agréée par l'administration fiscale AGPLA

NDA: 11770661177 // TVA FR: 408 375 346 643 // IBAN: FR76 3008 7338 0300 0209 0510 257



## FORMATIONS



## ERMIS MOTO



## FORMATIONS



## GROUPE LOURD



# SAS ZSLJM ECOLES DE CONDUITE AMERICO ET MICHELLE

4 route d'Ocquerre  
77440 Lizy-sur-Ourcq  
Tel : 01 60 41 35 90  
Siret : 83753464300070  
Agrt : E 21007700070

21 avenue Victor Hugo  
77120 Coulommiers  
Tel : 01 64 82 09 34  
Siret : 83753464300015  
Agrt : E 1807700140

6 rue Paul Doumer  
51120 Sézanne  
Tel : 03 26 80 84 62  
Siret : 83753464300049  
Agrt : E 1805100080



## AU COURS DE LA FORMATION

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences indiquées dans votre programme de formation, au moins un bilan de vos compétences est organisé permettant éventuellement de réactualiser le volume d'heures défini lors de l'évaluation de départ.

## EN FIN DE FORMATION

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen. Information du public : Les procédés d'évaluation sont portés à la connaissance du public sur le site : <https://vroomvroom.fr/auto-ecoles/seine-et-marne/coulommiers/auto-ecole-americo-et-michelle>

## PRÉSENTANT UN HANDICAP

Nous pouvons prendre en charge des personnes ayant un léger handicap et compatible avec nos moyens pédagogiques. Pour des handicap « lourds » le Centre de ressources et d'innovation mobilité handicap (CEREMH) met à disposition la liste d'auto-écoles spécialisées sur leur site (<https://www.ceremh.org>).

Le CEREMH propose également des formations au permis de conduire pour les personnes qui rencontrent des difficultés très spécifiques et ne trouvent pas de solutions dans les auto-écoles existantes. Si vous êtes soigné(e) dans un centre de rééducation fonctionnelle, celui-ci propose parfois une formation adaptée. Dans ces centres spécialisés vous bénéficiez d'un encadrement de qualité de la part d'une équipe pluridisciplinaire (kinésithérapeute, ergothérapeute, neuropsychologue etc.). L'ergothérapeute, en collaboration avec le médecin, pourra conseiller les aides techniques et les aménagements éventuels à apporter au véhicule. Ces aménagements devront être approuvés par l'inspecteur du permis de conduire. Le Service chargé localement des examens du permis de conduire (bureau de l'éducation routière ou préfecture), vous indique les aménagements dont vous avez besoin pour apprendre à conduire, les auto-écoles spécialisées et les dates de sessions spécialisées pour vous présenter aux épreuves du permis.

### FORMATIONS



### ERMIS MOTO



### FORMATIONS



### GRUPE LOURD



Formation professionnelle des conducteurs routiers

Membre d'une association agréée par l'administration fiscale AGPLA

NDA: 11770661177 // TVA FR: 408 375 346 643 // IBAN: FR76 3008 7338 0300 0209 0510 257